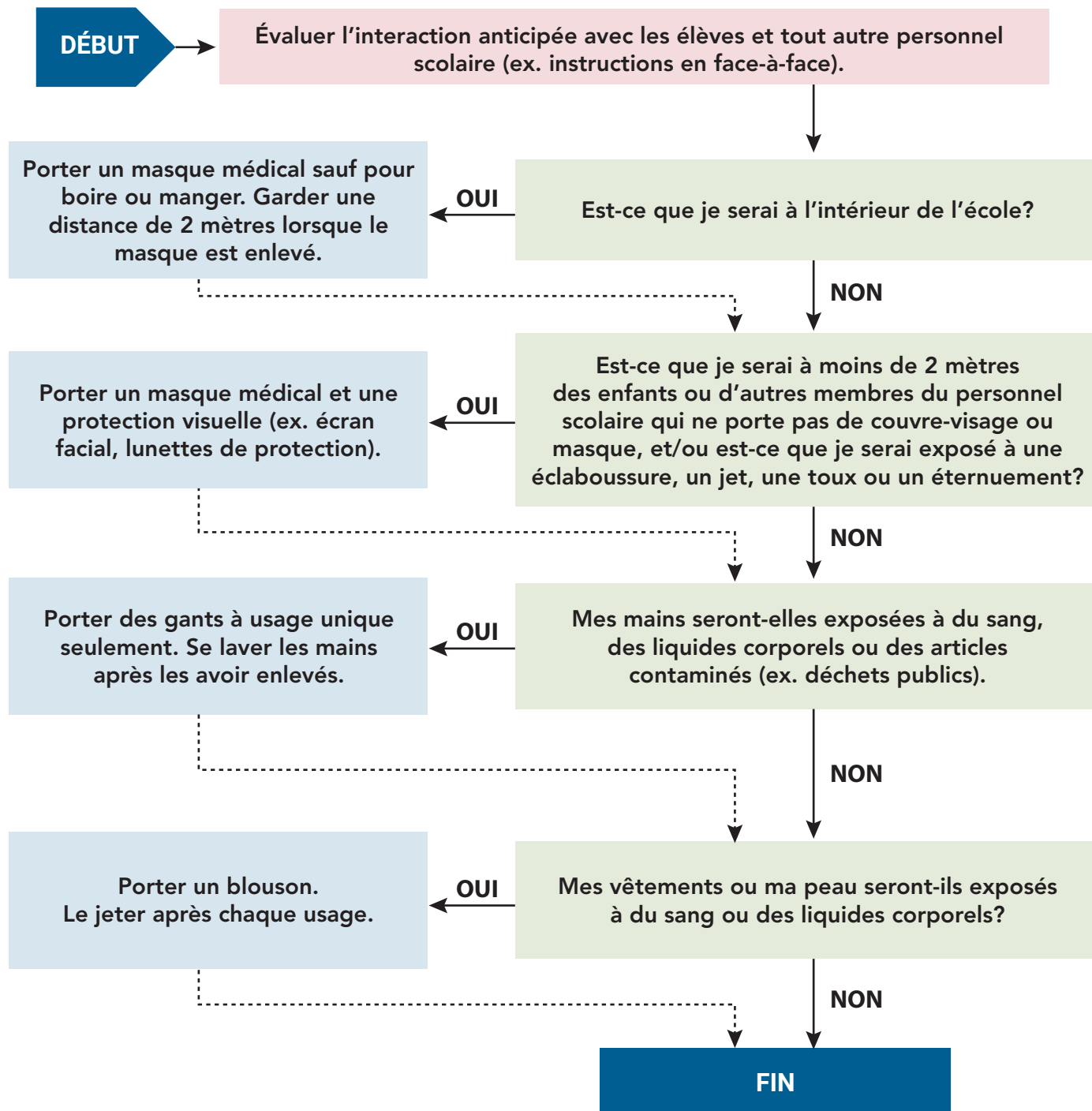


ÉVALUATION DE L'UTILISATION DE L'ÉPI DANS LES ÉCOLES

Cet algorithme est produit à l'intention du personnel scolaire pour évaluer le niveau de risque et de le guider dans l'utilisation de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). Se référer aux Étapes recommandées : Mise en place d'équipement de protection individuelle (ÉPI).

Remarque : Tel qu'indiqué par le ministère de l'Éducation, l'ensemble du personnel scolaire doit porter un masque médical à l'intérieur, bien que des exceptions raisonnables soient faites dans le cas de conditions médicales.



12274-17 ICD-21f

Remarque : Les liquides corporels peuvent inclure l'urine, les matières fécales, la salive ou des gouttelettes respiratoires provenant d'une toux ou d'un éternuement.



BSEO.ca • 613-933-1375 • 1 800 267-7120

